



## Pension alimentaire réduite

Par **Kro64**, le **13/10/2015** à **13:53**

bonjour,

suite à un jugement de divorce à l'amiable, la pension de mon fils a été fixé à 150 euros.

il y a quelques mois le père de mon fils m'a demandé de baisser la pension à 100 euros mais a titre exceptionnel.

maintenant tous les mois il me verse que 100 euros...

il m'a dit que si je voulais récupérer les 150 euros je devais lui envoyer une LRAR car je lui avais fait un papier marquant qu'exceptionnellement la pension passait a 100 euros

le papier a -t-il une valeur sachant que j'ai bien marqué exceptionnellement ?

a t il le droit de me donner que 100 euros ?

que puis-je faire ?

merci d'avance